

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1488

24 mai 2016

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Afes-Avus Luxembourg Sàrl .....                                  | 71385 | Digital Services LI S.à r.l. ....                                   | 71385 |
| Aircraft Holding Solutions Lux S.à r.l. ....                     | 71378 | DSMDesign By Ferreira Sàrl .....                                    | 71386 |
| Aldolux S.A. ....  | 71410 | Financiere Bedolah S.à r.l. ....                                    | 71379 |
| Antelope Midco 1 S.à r.l. ....                                   | 71379 | Finmor Lux S.A. ....  | 71380 |
| Antelope Midco 2 S.à r.l. ....                                   | 71379 | Finproject S.A. ....  | 71381 |
| Anthemis Group S.A. ....   | 71384 | FRASELI Investments S.à r.l. ....                                   | 71423 |
| AR Services S.A. ....  | 71415 | Gatsby & White S.A. ....  | 71422 |
| Asetra S.à r.l. ....   | 71402 | Gercomm 1 .....   | 71422 |
| Aspelt Investment S.A. ....                                      | 71386 | Gercomm 2 .....   | 71422 |
| Atlant Capital S.A. ....   | 71381 | GP Office S.à r.l. ....   | 71421 |
| Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l.<br>.....             | 71379 | G.S.I. - Gervais Smaniotto Industries .....                         | 71423 |
| Azelis Finance S.A. ....   | 71378 | Harbour LuxCo S.à r.l. ....   | 71387 |
| Barents Reinsurance S.A. ....                                    | 71383 | ICE S.A. (Entertainment and Catering Inter-<br>national S.A.) ..... | 71421 |
| Baring Russia Fund .....   | 71384 | Immo & Conseil S.A. ....  | 71424 |
| BDC Sol S.à r.l. ....  | 71418 | ImmoFinRe III .....   | 71423 |
| Best Value Europe I Platform S.à r.l. ....                       | 71382 | JC Partners S.à r.l. ....   | 71424 |
| Bije S.à r.l. ....   | 71382 | Konings Real Estate S.à r.l. ....                                   | 71422 |
| Black Mountain S.à r.l. ....                                     | 71382 | navAXX S.A. ....  | 71378 |
| Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l. ....                             | 71382 | Nordic Tankers LuxCo S.à r.l. ....                                  | 71387 |
| BNP Paribas Plan .....   | 71384 | Paninvest S.A. ....   | 71380 |
| Claront S.A. ....  | 71382 | Pragmatic S.à r.l. ....   | 71424 |
| Commission des normes comptables .....                           | 71384 | SCORD Organisation & Management SA ...                              | 71423 |
| Contracting & Engineering Services Luxem-<br>bourg S.à r.l. .... | 71383 | Wind Acquisition Holdings Finance II S.A. ..                        | 71378 |

**Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.824.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 7 mars 2016*

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuels de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2016.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.*

Mme Nathalie Baloze

Référence de publication: 2016076899/14.

(160041473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**navAXX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 161.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016076939/10.

(160042251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Azelis Finanace S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 194.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076979/13.

(160042145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Aircraft Holding Solutions Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.003,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 174.497.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une résolution circulaire prise par les associés de la Société en date du 23 décembre 2015, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Aircraft Holding Solutions Lux S.à r.l., qui cessera d'exister.

Les associés ont décidé que les livres et documents de la Société resteront déposés pendant 5 années à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016076952/17.

(160043249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Avocado General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 203.916.

Les statuts coordonnés au 29/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/03/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016076977/12.

(160042422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Antelope Midco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 194.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076965/13.

(160042148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Antelope Midco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 194.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076966/13.

(160042147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Financiere Bedolah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.000.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 201.255.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 18 janvier 2016*

1. Monsieur Alain BITTON a été confirmé dans son mandat de gérant et la catégorie A à son mandat lui a été attribuée.
2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FINANCIERE BEDOLAH S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076482/16.

(160041350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Finmor Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.864.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> mars 2016*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Cédric FINAZZI, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, et de la société CL Management SA, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs ayant démissionné:

- Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Madame Violene ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission présentée par le commissaire de la Société, à savoir la société C.A.S. SERVICES S.A., avec effet immédiat.

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat la société BG CONSULTING, ayant son siège social 70, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg, comme commissaire en remplacement du commissaire ayant démissionné. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

La société

Référence de publication: 2016076486/32.

(160041612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Paninvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2016*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PANINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Pour PANINVEST S.A.*

FIDESCO S.A.

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016076067/18.

(160040502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Finproject S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1737 Luxembourg, 4, rue de Houffalize.

R.C.S. Luxembourg B 95.876.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 4 février 2016*

*Dépôt rectificatif du dépôt L160029107*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social du 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg au 4, rue de Houffalize L-1737 Luxembourg, avec effet rétroactif au 4 janvier 2016.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Laurent MARASCHIN, M. Marc LIESCH, administrateurs de la Société, les deux résidant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, Rue de Merl et M. Domenico PIOVESANA, résidant professionnellement à CH-6901 Lugano, 3, Via A. FOGAZZARO, en tant qu'administrateur, Président du Conseil d'administration, et en tant qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet rétroactif au 4 janvier 2016.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Patrick WANT, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique) le 12 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener;
- Madame Myriam QUEUNIEZ, administrateur de sociétés, née à Uckange (France), le 20 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener;
- Monsieur Christophe MAGIS, administrateur de sociétés, né le 17 novembre 1989 à Namur (Belgique), résidant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

Avec effet rétroactif au 4 janvier 2016.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission présentée par le commissaire de la Société, à savoir M. Gérard DECKER, avec effet rétroactif au 4 janvier 2016.

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat la société CDMLUX Expertise Comptable S.à r.l., ayant son siège social 34B, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes ayant démissionné, avec effet rétroactif au 4 janvier 2016, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.

Luxembourg, le 4 février 2016.

La société

Référence de publication: 2016076487/38.

(160041184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Atlant Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.030.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 mars 2016 que:

- La société REVICONSLT S.à r.l., a été révoquée de son poste de commissaire de la Société avec effet au 4 décembre 2015;
- La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B65477 a été nommée commissaire de la société, avec effet au 4 décembre 2015 et ce pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076275/16.

(160041911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.309.

Les statuts coordonnés au 18 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2016076295/11.

(160041475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Best Value Europe I Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, Rue Isaac Newton.  
R.C.S. Luxembourg B 203.320.

*Rectificatif du dépôt L160037717 du 02/03/2016*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016076290/12.

(160041694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 138.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016076293/13.

(160041983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 104.792.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2350 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076321/9.

(160041645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Claront S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 30, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 61.991.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2333 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076386/9.

(160041890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 151.490.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-NEUF FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Contracting & Engineering NV, une société de droit belge avec siège social au 290, Brusselsesteenweg, B-1730 Asse, ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, résident à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 février 2016, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Contracting & Engineering Services Luxembourg S.à.r.l.", établie et ayant son siège social au 27, rue du Commerce, L - 8220 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151490,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1<sup>er</sup> avril 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 31 octobre 2012, par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C numéro 2890 du 28 novembre 2012, la «Société»,

au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues en leur intégralité par la partie comparante,

et que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 19, route de Bastogne L-9638 Pommerloch, et de donner par conséquent à la première phrase de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/6971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016076362/43.

(160041208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Barents Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 194.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016076283/11.

(160041689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Baring Russia Fund (la «Société») tenue le 23 Février 2016 a adopté les résolutions suivantes:

1. PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de BARING RUSSIA FUND*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016076284/16.

(160041733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Les statuts coordonnés au 18 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076326/10.

(160041793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**CNC, Commission des normes comptables, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 109.

*Extrait de l'assemblée générale des membres du GIE tenue le 18 février 2016 à Luxembourg*

Les membres du GIE CNC ont décidé de nommer M. Lucien Bechtold, Conseiller, Chambre de Commerce, 7 rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, en qualité de membre du Conseil de gérance au sens de l'article 8 point 9° des statuts en remplacement de M. Vincent Hieff.

Conformément à l'article 7, 4<sup>ème</sup> alinéa des statuts, Monsieur Lucien Bechtold achèvera le mandat de Monsieur Vincent Hieff prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des membres à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076358/14.

(160041317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

Concerne dépôt L150227792

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016076261/14.

(160042075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Afes-Avus Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.320.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

die Aktiengesellschaft liechtensteinischen Rechts „AFES AG“, mit Sitz in FL-9490 Vaduz, 17, Neugasse, eingetragen im Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt vom Fürstentum Liechtenstein unter der Nummer FL-0001.043.555-7, hier vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Dr. Georg DIRSCHMID, Geschäftsführer, wohnhaft in A-6800 Feldkirch, Novalgasse 25a (Österreich) und die Prokuristin Frau Veronika KREBSER, Prokuristin, wohnhaft in FL-9497 Triesenberg, Guferwaldstrasse, 49 (Liechtenstein).

Frau Veronika KREBSER ist nicht anwesend sondern hier vertreten durch Herrn Dr. Georg DIRSCHMID, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Triesenberg am 10. Februar 2016.

Welche Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wir vorerwähnt, erklärt, dass sie alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „AFES-AVUS Luxembourg S.à r.l.“ mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert ist, welche gegründet wurde gemäß notarielle Urkunde am 25. März 1999, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 475 vom 22. Juni 1999.

Dies erläutert, hat die Gesellschafterin, vertreten wie erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin stellt fest dass der Name der Gesellschafterin von „AFES-Aktiengesellschaft für Europäische Schadensregulierung“ in „AFES AG“ abgeändert wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5442 Roedt, 54, rue de Remich, und dementsprechend dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Waldbredimus.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. DIRSCHMID, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: GAC/2016/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 8. März 2016.

Référence de publication: 2016076249/42.

(160041369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Digital Services LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.439.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2016*

En date du 3 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Nallakkumar KARUNANITHY, né le 23 novembre 1984, à Ipoh, Perak, Malaisie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstrasse 20, 10117 Berlin, Allemagne en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nallakkumar KARUNANITHY, gérant de classe A
- Monsieur Christian SENITZ, gérant de classe A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de classe B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Digital Services LI S.à r.l.

Référence de publication: 2016076406/21.

(160041833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Aspelt Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.294.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date au 4 mars 2016*

Après avoir constaté que Monsieur Alexandre TASKIRAN s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 23 décembre 2015, les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Vishal SOOKLOLL, employé privé, né à Goodlands (République de Maurice) le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme administrateur de la Société, avec effet au 23 décembre 2015, en remplacement de Monsieur Alexandre TASKIRAN, dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPELT Investment S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076272/16.

(160041351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**DSMDesign By Ferreira Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 12b, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 175.649.

L'an deux mille seize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Moises DOS SANTOS FERREIRA, électronicien pour voitures, né le 13 janvier 1986 à Luxembourg, demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 1, An Hemmesch.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «DSMDESIGN BY FERREIRA SARL», avec siège social à L-9154 Grosbous, 31, rue d'Ettelbruck.

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Mersch, le 26 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 1016 du 29 avril 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.649;

L'associé en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de Grosbous à L-7526 Mersch, 12b, allée J.W. Léonard à partir du 1 mars 2016 et en conséquence décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mersch»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances

médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Moises DOS SANTOS FERREIRA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 26 février 2016. Relation: DAC/2016/3041. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076429/41.

(160041336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Nordic Tankers LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Harbour LuxCo S.à r.l.).**

**Capital social: USD 61.408,84.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of January,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Harbour LuxCo Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-six thousand United States dollars and four cent (USD 36,000.04), with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194229 (the "Shareholder"),

represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 28 January 2016.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Harbour LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand thirty United States dollars seventy-six cent (USD 18,030.76), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 17 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159677 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended the last time following a deed of the undersigned notary dated 31 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 18 March 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To acknowledge that the existing share premium is allocated to the class B share premium account.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-three thousand three hundred seventy-eight United States dollars and eight cent (USD 43,378.08) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand thirty United States dollars seventy-six cent (USD 18,030.76) to sixty-one thousand four hundred eight United States dollars and eighty-four cent (USD 61,408.84).

3 To issue two million nine hundred twenty-four thousand five hundred sixty (2,924,560) new class A shares and eighty-four thousand five hundred ninety-two (84,592) new class B shares, without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million seven hundred three thousand three hundred eighty-nine United States dollars and four cent (USD 35,703,389.04), out of which an amount of seventeen million six hundred ninety-eight thousand six hundred twenty-five United States dollars and ninety-seven cent (USD 17,698,625.97) shall be allocated to the class A shares premium account and an amount of eighteen million four thousand seven hundred sixty-three United States dollars and seven cent (USD 18,004,763.07) shall be allo-

cated to the class B shares premium account, by Harbour LuxCo Holding S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind and a contribution in cash.

5 To change the corporate name of the Company from “Harbour LuxCo S.à r.l.” to “Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.”.

6 To fully restate the articles of association of the Company, including the corporate object clause of the Company which shall forthwith read as follows:

“The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may also invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.”

7 To acknowledge the resignations of Michiel Kramer and Thomas Sonnenberg as class A managers of the Company and Mukul Sharma and Matthew Crill as class B managers with immediate effect, and to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the extraordinary general meeting of shareholders will approve the next annual accounts.

8 To appoint Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Mats Eklund and Antonis Tzanetis as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration in replacement of the resigning managers.

9 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge that the existing share premium of the Company is allocated to the class B share premium account.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-three thousand three hundred seventy-eight United States dollars and eight cent (USD 43,378.08) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand thirty United States dollars seventy-six cent (USD 18,030.76) to sixty-one thousand four hundred eight United States dollars and eighty-four cent (USD 61,408.84).

*Third resolution*

The Shareholder resolved to issue two million nine hundred twenty-four thousand five hundred sixty (2,924,560) new class A shares and eighty-four thousand five hundred ninety-two (84,592) new class B shares, without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe:

- two million nine hundred twenty-four thousand five hundred sixty (2,924,560) new class A shares, without nominal value, with payment of a share premium in an amount of seventeen million six hundred ninety-eight thousand six hundred twenty-five United States dollars and ninety-seven cent (USD 17,698,625.97) to be allocated to the class A shares premium account; and

- eighty-four thousand five hundred ninety-two (84,592) new class B shares, without nominal value, with payment of a share premium in an amount of eighteen million four thousand seven hundred sixty-three United States dollars and seven cent (USD 18,004,763.07) to be allocated to the class B shares premium account

and to make payment in full for such new shares by:

(i) a contribution in kind consisting of claims held by the Shareholder against (i) Nordic Tankers Holding AB and (ii) the Company (the “Contribution in Kind”); and

(ii) a contribution in cash in an amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-) (the “Contribution in Cash”).

The amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-) corresponding to the Contribution in Cash was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of thirty-two million seven hundred forty-six thousand seven hundred sixty-seven United States dollars and twelve cents (USD 32,746,767.12).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the par value of the issued shares, together with the share premium thereon."

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fifth resolution*

The Shareholder resolved to change the corporate name of the Company from "Harbour LuxCo S.à r.l." to "Nordic Tankers LuxCo S.à r.l."

#### *Sixth resolution*

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company including the corporate object clause of the Company.

Such articles of association shall forthwith read as follows:

### **"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Nordic Tankers LuxCo S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may also invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at sixty-one thousand four hundred eight United States dollars and eighty-four cent (USD 61,408.84) divided into three million five hundred forty-nine thousand nine hundred sixty (3,549,960) class A shares (the "Class A Shares") and seven hundred nine thousand nine hundred ninety-two (709,992) B shares (the "Class B Shares"), without nominal value, all of which are fully paid up.

The Class A Shares and the Class B Shares are hereafter collectively referred to as the "shares".

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up premium accounts to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) firstly, to the Class B Shares until their holders shall have received from the Company a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each Class B Share, to the sum of (i) eight per cent (8%) calculated on actual number of days over a year of three hundred sixty-five (365) days on the total contribution (including any share premium) made to the Company to subscribe for the relevant Class B Share (the "Yearly Preferred Dividend"), and (ii) any accumulated but unpaid previous Yearly Preferred Dividend;

(b) secondly, to the Class A Shares, on a pro rata basis, of the remainder of any dividend distribution,

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

#### *Seventh resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge the resignations of Michiel Kramer and Thomas Sonnenberg as class A managers of the Company and Mukul Sharma and Matthew Crill as class B managers with immediate effect, and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the extraordinary general meeting of shareholders will approve the next annual accounts.

#### *Eighth resolution*

The Shareholder resolved to appoint as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration in replacement of the resigning managers:

- Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Cologne, Germany, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum, the Netherlands, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mats Eklund, born on 3 July 1972 in Skara, Sweden, residing professionally at 9 South Street, 3<sup>rd</sup> Floor, London W1K 2XA, United Kingdom; and
- Antonis Tzanetis, born on 16 June 1978 in Athens, Greece, residing professionally at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Harbour LuxCo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents (USD 36.000,04), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194229 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2016.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Harbour LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de dix-huit mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents (USD 18.030,76), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1321 du 17 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159677 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 748 en date du 18 mars 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Reconnaissance que la prime d'émission existante est allouée au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie B.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-trois mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et huit cents (USD 43.378,08) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents (USD 18.030,76) à soixante-et-un mille quatre cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quatre cents (USD 61.408,84).

3 Émission de deux millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent soixante (2.924.560) nouvelles parts sociales de catégorie A et de quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze (84.592) nouvelles parts sociales de catégorie B, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq millions sept cent trois mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents (USD 35.703.389,05), dont un montant de dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 17.698.625,97) sera alloué au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie A et un montant de dix-huit millions quatre mille sept cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et sept cents (USD 18.004.763,07) sera alloué au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie B, par Harbour LuxCo Holding S.à r.l. et acceptation de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature et un apport en espèces.

5 Modification de la dénomination de la Société de «Harbour LuxCo S.à r.l.» en «Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.».

6 Refonte complète des statuts de la Société, y compris de la clause de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut également investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

7 Démissions de Michiel Kramer et Thomas Sonnenberg en tant que gérants de catégorie A et Mukul Sharma et Matthew Crill en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat, et décharge pour l'exercice de leurs fonctions aussi légalement

que possible, et de leur donner à nouveau cette décharge lors de l'assemblée générale extraordinaires des associés qui approuvera les prochains comptes annuels.

8 Nominations de Thomas Sonnerberg, Michiel Kramer, Mats Eklund et Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement des gérants démissionnaires.

9 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de reconnaître que la prime d'émission existante est allouée au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-trois mille trois cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et huit cents (USD 43.378,08) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-seize cents (USD 18.030,76) à soixante-et-un mille quatre cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quatre cents (USD 61.408,84).

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre deux millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent soixante (2.924.560) nouvelles parts sociales de catégorie A et de quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze (84.592) nouvelles parts sociales de catégorie B, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus:

Le Souscripteur a déclaré souscrire:

- deux millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent soixante (2.924.560) nouvelles parts sociales de catégorie A, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-sept cents (USD 17.698.625,97) alloué au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie A; et

- quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze (84.592) nouvelles parts sociales de catégorie B, sans valeur nominale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de dix-huit millions quatre mille sept cent soixante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et sept cents (USD 18.004.763,07) alloué au compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie B

libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par:

(i) un apport en nature consistant en créances détenues par l'Associé contre (i) Nordic Tankers Holding AB et (ii) la Société (la «Contribution en Nature»); et

(ii) un apport en espèces d'un montant de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) (la «Contribution en Espèces»).

Le montant de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) correspondant à la Contribution en Espèces a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

La Contribution en Nature représente un montant total de trente-deux millions sept cent quarante-six mille sept cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et douze cents (USD 32.746.767,12).

La preuve par l'Associé de la propriété de la Contribution en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que la Contribution en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de la Contribution en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Contribution en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel la Contribution en Nature est décrite et évaluée (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales émises avec la prime d'émission.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de modifier la dénomination de la Société de «Harbour LuxCo S.à r.l.» en «Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.».

### *Sixième résolution*

L'Associé a décidé la refonte complète des statuts de la Société y compris de la clause d'objet social de la Société.  
Les statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

#### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Nordic Tankers LuxCo S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut également investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

#### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante et un mille quatre cent huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quatre cents (USD 61.408,84) divisé en trois millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cent soixante (3.549.960) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et sept cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (709.992) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), sans valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont collectivement désignées ci-après les «parts sociales».

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, des comptes prime d'émission peuvent être établis sur lesquels seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Toute prime d'émission payée lors de l'émission

de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associé(s) n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants sont nommés par les associés qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une décision des associés.

Les associés peuvent décider de qualifier la nomination des Gérants en Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou en Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, un tel quorum doit réunir au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un des Gérants de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé

de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion.

Ce droit à indemnisation en vertu des Statuts n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la Loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être associé(s).

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans le cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement du commissaire (s'il en existe), ou plus subsidiairement des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit),

les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

En ce qui concerne la distribution des dividendes, le montant y étant affecté doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, aux Parts Sociales de Catégorie B jusqu'à ce que leurs détenteurs aient reçu de la Société un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel») pour un montant correspondant, pour chaque Part Sociale de Catégorie B, à la somme de (i) huit pour cent (8%) calculé sur un nombre annuel de jours de trois cent soixante-cinq (365) jours sur la contribution totale (incluant la prime d'émission) faite à la Société pour souscrire la Part Sociale de Catégorie B pertinente (le «Dividende Préférentiel Annuel»), et (ii) tous les Dividendes Préférentiels Annuels précédents impayés; puis,

(b) deuxièmement, aux Parts Sociales de Catégorie A, au prorata du reste de toute distribution de dividende, étant entendu qu'à la fin de chaque exercice comptable, en l'absence de profits distribuables ou dans l'hypothèse de non distribution des dividendes lors dudit exercice comptable, le Dividende Préférentiel sera accumulé et distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B lors de la distribution de dividende suivante selon les modalités prévues dans la partie (a) susmentionnées.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants fixeront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Loix, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Septième résolution*

L'Associé a décidé de prendre connaissance des démissions de Michiel Kramer et Thomas Sonnenberg en tant que gérants de catégorie A de la Société et Mukul Sharma et Matthew Crill en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions aussi également que possible, et a décidé de leur donner à nouveau cette décharge lors de l'assemblée générale extraordinaires des associés qui approuvera les prochains comptes annuels.

### *Huitième résolution*

L'Associé a décidé de nommer de nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement des gérants démissionnaires:

- Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Cologne, Allemagne, résidant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mats Eklund, né le 3 juillet 1972 à Skara, Suède, résidant professionnellement au 9 South Street, 3<sup>rd</sup> Floor, London W1K 2XA, Royaume Uni; et
- Antonis Tzanetis, né le 16 juin 1978 à Athènes, Grèce, résidant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2016. GAC/2016/902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016066027/844.

(160028221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

### **Asetra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, Avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 204.436.

### STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

“PROMOCIONES TURISTICAS DE FUERTEVENTURA S.A.” a Spanish company governed by the laws of Spain, having its registered office in Calle Anguila nº3, 35660 Corralejo, Las Palmas (Spain), registered with the Trade and Companies Register of Puerto Del Rosario under the reference “Hoja IF-339 Tomo 7 Folio 123”,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which are established as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “ASETRA S.à r.l.” (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

3.2 The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may loan or borrow with or without interest to natural or legal persons, issue bonds and other acknowledgment of debt and to discharge.

3.3 It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

3.4 In general it can take all control measures, monitoring and documentation and perform all commercial, financial, securities and property operations directly or indirectly to its purpose or likely to facilitate the implementation.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Corporate units**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) corporate units in registered form with a par value of one hundred twenty five Euros (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Corporate units.**

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holder s before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

##### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the appearing party "PROMOCIONES TURISTICAS DE FUERTEVENTURA S.A.", prenamed and represented as aforesaid, declares subscribed one hundred (100) corporate units.

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand cinq hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately resolved the following resolutions:

- 1) The Company shall be governed by three (3) managers.
- 2) The managers will be split in two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.
- 3) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - a) Mrs Ramona ESCOLA GRAU, manager of companies, residing at C/Bosch I Gimpera 34 P01 1, ES-08034 Barcelona (Spain). Mrs Ramona ESCOLA GRAU is appointed as “Category A Manager”.
  - b) Mrs. Sophie MATEOS, manager of companies, residing professionally at, 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Mrs. Sophie MATEOS is appointed as “Category B Manager”, and
  - c) Mr Yannick KANTOR, manager of companies, residing professionally at, 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Mr. Yannick KANTOR is appointed as “Category B Manager”.
- 4) The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of one Category A Manager and one Category B Manager, with power of reciprocal delegation.
- 5) The address of the corporation is fixed at 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first names, status and residence, the latter signed with the undersigned notary this deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

“PROMOCIONES TURISTICAS DE FUERTEVENTURA S.A.” une société de droit espagnol régie par les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Calle Anguila n°3, 35660 Corralejo, Las Palmas (Spain), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Puerto Del Rosario sous la référence “Hoja IF-339 Tomo 7 Folio 123”,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination “ASETRA S.à r.l.” (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

3.2 La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts à des personnes physiques ou morales, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

3.3 Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

3.4 D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante «PROMOCIONES TURISTICAS DE FUERTEVENTURA S.A.», prénommée et représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions de l'associé unique:*

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3);
- 2) Les gérants seront répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».
- 3) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a) Mme Ramona ESCOLA GRAU, administratrice de sociétés, demeurant à C/Bosch I Gimpera 34 P01 1, ES-08034 Barcelona (Espagne). Mme Ramona ESCOLA GRAU est nommée «Gérante de catégorie A».

b) Mme Sophie MATEOS, administratrice de sociétés, demeurant au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Mme Sophie MATEOS est nommée «Gérante de catégorie B».

c) M. Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, demeurant au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. M. Yannick KANTOR est nommé «Gérant de catégorie B».

4) La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, avec pouvoir de délégation réciproque.

5) L'adresse de la Société est fixée au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 03 mars 2016. Relation: DAC/2016/3301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 08 mars 2016.

Référence de publication: 2016076270/412.

(160041595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

#### **Aldolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.912.

L'an deux mil seize, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ALDOLUX S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6450 Echternach, 21, Rue de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 93.912, constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 en 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Albrecht SCHMITZ, commerçant, demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marleen LEEN, sans état, demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hermann-Josef LENZ, employé privé, demeurant à B-4780 St. Vith, Meisenberg, Hinderhausen 10.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de L-6450 Echternach, 21, Rue de Luxembourg à L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société;

2 Refonte complète des statuts, afin de mettre ces statuts à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3 Renouvellement des mandats de Monsieur Albrecht SCHMITZ et de Madame Marleen LEEN en tant qu'administrateurs de la Société;

4 Nomination de Monsieur Dominiek SWINKELS en tant que nouvel administrateur de la Société;

5 Nomination de Monsieur Hermann-Josef LENZ en tant que commissaire aux comptes;

6 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6450 Echternach, 21, Rue de Luxembourg à l'adresse suivante: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «ALDOLUX S.A.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société a pour objet l'import et l'export de toutes sortes de marchandises ainsi que toutes les activités qui sont nécessaires directement ou indirectement à son objet social, ou qui en peuvent favoriser l'extension et le développement.

En outre, la société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra avoir des activités de conseils et de consultant en gestion et organisation d'entreprises de même que la promotion de la diffusion de tous produits ou matériels.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Albrecht SCHMITZ, commerçant, né le 28 février 1950 à Diest (Belgique), demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298 et de Madame Marleen LEEN, sans état, née

le 24 décembre 1956 à Hasselt (Belgique), demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298 en tant qu'administrateurs de la Société.

La durée du mandat des administrateurs prénommés prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2022, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Dominiek SWINKELS, commerçant, né le 27 novembre 1959 à Hasselt (Belgique), demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298 en tant que nouvel administrateur de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur prénommé prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2022, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Hermann-Josef LENZ, employé privé, né le 16 mai 1955 à Eigel-scheid, (Allemagne), demeurant à B-4780 St. Vith, Meisenberg, Hinderhausen 10 en tant que commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prénommé prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2022, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Wasserbillig, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCHMITZ, M. LEEN, H.-J. LENZ, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6328. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016076254/273.

(160041922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

### **AR Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 204.458.

### **STATUTS**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel ADAM, indépendant, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6750 Musson, rue de la Corne au Bois, 10.

2. RB Consulting S.A., société de droit luxembourgeois siégeant et ayant son siège social à L-6730 Grevenmacher, Grand Rue 6, inscrit au registre de commerce du Luxembourg sous le n° B203274, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Roland Bingen, indépendant, demeurant professionnellement à L-6730 Grevenmacher, Grand Rue 6.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de AR SERVICES S.A.

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Par simple décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- Euros (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- Euros (trois cents dix euros) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un administrateur le demande.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, courriel, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration qui n'est pas actionnaire est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, par la signature de l'Administrateur Unique ou bien par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

### **Titre III. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 Mai au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 16.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2016.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2017.

#### *Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Monsieur Daniel Adam, prénommé, cinquante-deux actions . . . . . | 52  |
| 2) RB Consulting S.A., prénommée, quarante-huit actions . . . . .   | 48  |
| Total: CENT ACTIONS . . . . .                                       | 100 |

Les cent (100) actions de la Société ont été partiellement libérées à concurrence de 25 % de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de MILLE CENT EUROS (1.100) Euros.

#### *Assemblée Générale tenue lors de la constitution*

1. Les actionnaires ont décidé à l'unanimité des voix de nommer pour la première période de six ans les trois administrateurs comme suit:

- Monsieur Daniel ADAM, préqualifié
- Monsieur Roland Bingen, préqualifié, et
- Madame Anna Martynenko, née le 16 mars 1972 en Russie, demeurant à D-60486 Frankfurt am Main, Schwälmer Strasse 15.

2. Est nommé administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

- Monsieur Daniel ADAM, préqualifié.

3. Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

4. Est nommé commissaire aux comptes de la société pour la durée de 6 ans:

- Madame Longuet Christelle, née le 2 septembre 1970 à Algrange (F), demeurant à L-4489 Belvaux, rue Henri Tudor, 30.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daniel Adam, Roland Bingen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 01 mars 2016. 1LAC/2016/6933. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076262/161.

(160042092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

#### **BDC Sol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BDC Sol S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 152.671 (the Company).

The Company has been incorporated on April 20<sup>th</sup>, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1163 of June 3<sup>rd</sup>, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 23<sup>rd</sup>, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri

HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1127 of May 31<sup>st</sup>, 2010.

There appeared:

BBTPS Nominees Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 95, Wigmore Street, WIU 1FB London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06871998 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Nathalie MAISSIN, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London, United Kingdom on February 18<sup>th</sup>, 2016.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

2. Appointment of Halsey S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 50.984, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company (the Liquidator).

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

5. Miscellaneous.

That Sole Shareholder has then taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Halsey S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 50.984, prenamed, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BDC Sol S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.501) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 152.671 (la Société).

La Société a été constituée le 20 avril 2010 suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 3 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 avril 2010 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 31 mai 2010.

A comparu:

BBTPS Nominees Limited, une limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, W1U 1FB Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 06871998 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Nathalie MAISSIN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée sous seing privé à Londres, Royaume-Uni en date du 18 février 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que mentionné ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

2. Nomination de Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 50.984, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

5. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 50.984, prénommée, comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.400.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2016. 2LAC/2016/4195. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076306/144.

(160041842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**ICE S.A. (Entertainment and Catering International S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.900.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2015 a pris les résolutions suivantes:

1° Nomination de Monsieur Jean-Marie THEIS, demeurant professionnellement 74, Route de Longwy à L-8080 Bertrange en tant qu'administrateur unique

2° Nomination de ACOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 74, Route de Longwy en tant que commissaire aux comptes

D'autre part, l'assemblée générale confirme ces nominations jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICE S.A.

Jean-Marie THEIS

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2016075914/17.

(160040478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**GP Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.421.

En date du 22 février 2016, l'associé unique Barconsel Holdings Limited, avec siège social au 54, Digeni Akrita, Akritis Building, Floor 3, Flat/Office 301, 1061 Nicosia, Chypre, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales sous forme nominative à Echo Prime Properties B.V., avec siège social au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est Echo Prime Properties B.V., précité, avec 12.500 parts sociales sous forme nominative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075866/16.

(160041112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Gatsby & White S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 175.721.

—

Il résulte du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2016 que:

- Le siège social de la société est transféré de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075845/12.

(160041070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Gercomm 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016075847/12.

(160041124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Gercomm 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016075848/12.

(160041126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Konings Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 177.586.

—

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée KONINGS REAL ESTATE S.à.r.l., dont le siège social à L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix, a été dénoncé en date du 22 novembre 2013.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mars 2016 au greffé de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Nicolas Bernardy

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016075950/18.

(160040354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**FRASELI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 158.253.

—  
Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

L'adresse de Mr Sanjay SHUKLA se situe désormais au 190 Meyer Road, 09-03 AALTO, Singapour, 437980.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour FRASELI Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075838/13.

(160040759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**G.S.I. - Gervais Smaniotto Industries, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 158.736.

—  
EXTRAIT

L'un des administrateurs de la société, à savoir, Monsieur Jean-Paul SMANIOTTO, a désormais comme adresse :

- Rua Da Restauração, 118, Espaço B, R/C Dt., 4050-499 Porto, Portugal.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

*Pour G.S.I.-GERVAIS SMANIOTTO INDUSTRIES*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2016075841/13.

(160040967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**SCORD Organisation & Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 171.683.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 février 2016.

*Pour la société*

*Me Martine DECKER*

*Notaire*

Référence de publication: 2016075851/13.

(160040727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**ImmoFinRe III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 192.522.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 2 février 2016*

*4<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil de Gérance décide de nommer Monsieur Albéric BRAAS en qualité de Président du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2016.

*Pour ImmoFinRe III*

Référence de publication: 2016075901/15.

(160041053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Pragmatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. JC Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.488.

L'an deux mille seize, le quinze février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Alain DIEUDONNE, salarié, né à Huy (Belgique) le 1<sup>er</sup> janvier 1968, demeurant à B-5002 Saint-Servais, 35, rue du Centenaire.

Seul associé de la société à responsabilité limitée JC PARTNERS SARL avec siège social à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 115 488, constituée initialement sous la dénomination de "PRAGMATIC" suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1215 du 22 juin 2006, modifiée suivant acte sous seing privé en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1026 du 25 avril 2008, modifiée suivant acte du notaire Tom METZLER alors de Luxembourg du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 474 du 4 mars 2010, modifiée suivant acte sous seing privé en date du 15 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1647 du 10 juillet 2013.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il modifie la dénomination sociale en "PRAGMATIC SARL".

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination: PRAGMATIC SARL".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Déclaration*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte. Honoraire: 99,16

Signé: Dieudonne et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5715. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (Signé): Molling.*

Référence de publication: 2016075937/42.

(160041026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075918/10.

(160040871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---